



FONCTIONS PUBLIQUES – CGC
15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS

01.44.70.65.90 01.44.70.65.99

e-mail : ufcfcg@wanadoo.fr

<http://www.fonctions-publiques-cgc.org>

Paris, 21 février 2013

Le jour de carence va être abrogé

Depuis l'annonce de la mise en place d'un jour de carence, le 14 novembre 2011, les Fonctions Publiques CFE-CGC s'étaient exprimées contre ce dispositif aussi inique que contre-productif.

Dispositif inique : ce dispositif, par essence même, ne cible que les agents les plus en souffrance;

Dispositif inepte : ce dispositif adopté à la va vite et sans examen sérieux de la part du Parlement ne prend pas en compte le fait que les fonctionnaires ne sont pas des salariés et sont soumis parfois à des contraintes telles que l'application du jour de carence conduit à des aberrations;

Dispositif contre-productif : le gouvernement espérait économiser 240 millions d'euros sur le dos des agents de l'Etat et les autres employeurs publics espéraient en faire autant sur leurs agents ; dans les faits l'économie est inférieure à 80 millions : pis encore en fonction des astreintes et obligations de service imposées aux agents la récupération de l'absence liée au jour de carence se réalise sur la base du paiement d'heures supplémentaires et cela coûte parfois +25% à l'employeur public ; enfin ce dispositif renvoie dos à dos les agents du secteur public et les salariés du secteur privé.

Après la parution de la loi et de la circulaire d'application, les Fonctions Publiques CFE-CGC ont continué le combat contre cette mesure injuste : contrairement à d'autres centrales syndicales qui se présentent comme les seules à avoir œuvrées contre ce dispositif, les Fonctions Publiques CFE-CGC sont une des deux organisations syndicales qui en plus des mots et des tracts ont déposé un recours auprès du Conseil d'Etat pour tenter dès le mois de mars 2012 de faire barrage à ce dispositif.

Toutes les organisations syndicales de la fonction publique ont combattu ce dispositif de jour de carence.

Aujourd'hui, la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique annonce l'abrogation de ce dispositif dans la prochaine loi de finance : nous nous en félicitons, bien entendu et sommes prêts à nous investir dans la prévention des arrêts de travail.

Les Fonctions Publiques CFE-CGC vont toutefois restées vigilantes sur ce sujet, car :

- Que va-t-il se passer d'ici la parution de la loi de finance ?
- Cette victoire syndicale ne doit pas masquer le blocage du point d'indice depuis le 1^{er} juillet 2010, sa non revalorisation en 2013 et de sombres perspectives pour 2014 et 2015 en matière salariale.

Plus globalement, peu d'avancées ont été enregistrées sur l'ensemble des autres dossiers et le gouvernement ne répond pas à ce jour aux attentes de la Fédération des Fonctions Publiques CFE-CGC en matière de dialogue social.